

Accompagnement & Conseil

Ingénierie pédagogique

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

Assistance aux CSE



*A projet singulier,
solution Pluriel*

CDNA

Commerces de Détail Non Alimentaires

Syndicat régi par la loi de 1884

45, rue des Petites Écuries
75010 Paris

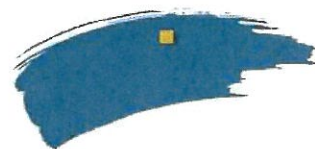
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

La Fabrik - 28, avenue Marie-Louise – 94100 Saint-Maur – Tél. 01 41 79 41 79
bienvenue@pluriel.team – www.pluriel.team

SARL au capital de 15.000 euros – Siren 440 493 385 – Code NAF : 6920Z
Membre de l'ordre des experts-comptables de la région Paris Ile de France
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris





CDNA

Commerces de Détail Non Alimentaires

Syndicat régi par la loi de 1884

45, rue des Petites Ecuries
75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs les Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat **CDNA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



AW



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- Le respect des dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement CRC n° 2009-10 afférent aux obligations comptables des organisations syndicales ;
- L'exhaustivité et la réalité des produits comptabilisés ;
- Les informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS

ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient aux dirigeants d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux dirigeants d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

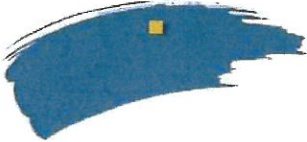
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 13 octobre 2025.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement



AW



détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

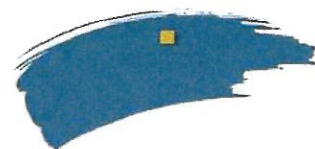
A Saint-Maur,
Le 22 octobre 2025.

Pluriel Consultants
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Alexandre Walliang
Commissaire aux comptes
Associé





CDNA

Commerces de Détail Non Alimentaires

Syndicat régi par la loi de 1884

45, rue des Petites Ecuries
75010 Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2024



Aw

SYND CDNA

ASSOCIATION BILAN ACTIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	879,82	823,82	56,00	291,50
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	6 544,53	6 302,67	241,86	1 939,29
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	7 424,35	7 126,49	297,86	2 230,79
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	496 620,14		496 620,14	278 546,23
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	470 014,89		470 014,89	417 834,52
Charges constatées d'avance	2 648,71		2 648,71	2 218,29
TOTAL (II)	969 283,74		969 283,74	698 599,04
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	976 708,09	7 126,49	969 581,60	700 829,83

Am

SYND CDNA

ASSOCIATION BILAN PASSIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	413 287,34	391 114,45
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	57 627,49	22 172,89
<i>Situation nette (sous total)</i>	470 914,83	413 287,34
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	470 914,83	413 287,34
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 294,14	59 216,03
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	17 991,95	22 359,30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	392 191,68	178 927,16
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	46 189,00	27 040,00
TOTAL (IV)	498 666,77	287 542,49
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	969 581,60	700 829,83

AN

SYND CDNA
ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	8 000,00	8 000,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	52 877,00	67 926,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 443 996,33	1 226 352,23
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6 190,27	4,78
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 511 063,60	1 302 283,01
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	128 468,59	140 281,08
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	629,45	572,64
Salaires et traitements	97 687,41	91 520,08
Charges sociales	33 553,43	32 114,11
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 932,93	2 055,76
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 199 742,85	1 018 751,09
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 462 014,66	1 285 294,76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	49 048,94	16 988,25
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8 578,55	5 184,64
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	8 578,55	5 184,64
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	8 578,55	5 184,64

SYND CDNA
ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	57 627,49	22 172,89
PRODUITS EXCEPTIONNELS Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 519 642,15	1 307 467,65
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 462 014,66	1 285 294,76
EXCÉDENT OU DÉFICIT	57 627,49	22 172,89
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	11 160,00	10 979,00
TOTAL	11 160,00	10 979,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	11 160,00	10 979,00
TOTAL	11 160,00	10 979,00
TOTAL	57 627,49	22 172,89

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	O		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			NA
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			NA
LEGS, DONATIONS, ET ASSURANCES-VIE			NA
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS	O		
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			NA
ANNEXE COVID-19			NA
DETTES LIÉES À LA COVID-19			NA
COMMENTAIRE			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

Le CDNA est une structure patronale au service des entreprises couvertes par le champ d'application de la convention collective nationale des Commerces de Détail Non Alimentaires. Il assure la négociation, la gestion, et le suivi de ladite convention collective.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Sa mission principale est de construire la politique sociale, les conditions d'emploi, de formation et les garanties sociales des salariés relevant des secteurs couverts par la convention collective. Il représente et défend également les intérêts de ses membres, et réalise en particulier l'information et l'étude de toutes les questions sociales, fiscales, juridiques ou techniques. Il veille par ailleurs à la bonne application du protocole d'accord signé par les organisations patronales, relatif au développement du dialogue social et à l'organisation du paritarisme dans la branche.

Les moyens mis en oeuvre :

Par accord relatif au développement du dialogue social et à l'organisation du paritarisme du 4 février 2009, les partenaires sociaux de la branche ont décidé de mettre en place un fonds de financement, l'APCDNA (Association Paritaire des Commerces de Détail Non Alimentaire), qui leur permet de se donner les moyens financiers pour mener à bien leurs missions.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 969 581,60 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 57 627,49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/10/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

COTISATIONS

L'appel des cotisations correspond au fait générateur de la reconnaissance du produit.

Le poste des cotisations du compte de résultat intègre les cotisations des membres, les fonds de la collecte tels que décrits ci-dessous et les fonds de l'AGFPN.

RESSOURCES DE L'ANNEE

Les ressources au 31 décembre 2024 s'élèvent à :

Cotisations adhérents	+	8 000 euros
Cotisations collectes reçues	+	1 443 996 euros
Reversement de collecte	-	1 199 730 euros
Subventions reçues	+	57 877 euros
Autres produits d'exploitation perçus	+	6 190 euros
Produits financiers perçus	+	8 579 euros

Total des ressources nettes

324 912 euros

Sont pris en compte pour le calcul des ressources le montant des subventions, des produits et toutes natures liées à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduites de ce dernier montant, les cotisations éventuellement réservées, en vertu de conventions ou de statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, à leurs unions ou à des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L. 235-1 du code de travail.

CONCOURS PUBLICS, SUBVENTIONS

Le poste concours publics et subventions comprend le financement de l'AGFPN pour un montant de 52 877 euros.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

BENEVOLAT

Les comptes clos le 31 décembre 2024 enregistrent les contributions volontaires en nature liées au bénévolat.

Celles-ci ont fait l'objet du recensement, d'une valorisation et concerne essentiellement le temps passé par les administrateurs et autres représentants des fédérations adhérentes dans le cadre des réunions des organes collégiaux, des commissions sociales, etc.

Il a été recensé au total 310 heures, valorisées au taux horaire (chargé) de 36 euros.

LOI SUR LE VOLONTARIAT ASSOCIATIF

Les administrateurs du CDNA sont bénévoles. Pas conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins, ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation du syndicat sur présentation des justificatifs.

AUTRES

Les organismes paritaires auxquels le CDNA participe sont : APCDNA, le Conseil d'Administration du FORCO et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

Les produits enregistrés sur l'exercice 2024 au titre de la collecte reversée par l'APCDNA correspondent à la quote-part de la collecte sur la masse salariale 2023.

Ces produits figurent dans le poste "Contributions financières".

Le poste "Autres charges" est constitué en 2024 de la quote-part des sommes reçues de l'APCDNA reversée aux organisations et fédérations adhérentes au CDNA, pour un montant de 1 199 730 euros.

LITIGE PRUD'HOMMAL

Le délibéré de l'instance d'appel pour le litige prud'hommal opposant le syndicat et un ex-salarié a eu lieu au cours de la deuxième quinzaine d'octobre 2024.

La gouvernance a apprécié le risque afférent et le niveau de provision approprié, à la lumière de la décision de 1ère instance (salarié débouté) et des éléments complémentaires dans le cadre de la procédure d'appel.

En deuxième instance, le salarié a été débouté de sa demande. La charge à payer de 6 000 euros initialement enregistrée a été annulée en 2024. Elle figure dans le poste "Produits divers de gestion".

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes annuels ont également été établis selon le règlement CRC 2009-10 relatif aux règles comptables des organisations syndicales.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau	3 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Logiciel	1 an

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	880		
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	6 545		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL		6 545		
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL					
TOTAL GENERAL			7 424		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			880	
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers			6 545	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL				6 545	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL					7 424	

AW

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		588	236		824
TOTAL		588	236		824
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	4 605	1 697		6 303
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		4 605	1 697		6 303
TOTAL GENERAL		5 194	1 933		7 126

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Le poste débiterus divers comprend :

- le solde de la collecte APCDNA 2024 à recevoir pour un montant de 443 996 euros
- le solde des fonds AGFPN 2024 à recevoir pour un montant de 46 189 euros

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	3 500	3 500	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	490 185	490 185	
	Charges constatées d'avance	2 649	2 649	
TOTAUX		496 334	496 334	
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	Créances reçues par legs ou donations			

AN

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 649
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 649

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	46 189
Disponibilités	
TOTAL	46 189

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Autres réserves	391 114,45		22 172,89		413 287,34
Excédent ou déficit de l'exercice	22 172,89		57 627,49	22 172,89	57 627,49
TOTAUX	413 287,34		79 800,38	22 172,89	470 914,83



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le poste autres dettes comprend :

- les avances faites par l'AGFPN à rembourser pur un montant de 30 847 euros
- le solde à verser aux OP pour un montant de 361 345 euros

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	42 294	42 294		
Personnel & comptes rattachés	9 467	9 467		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	7 528	7 528		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	997	997		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	392 192	392 192		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	46 189	46 189		
TOTAUX	498 667	498 667		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	46 189
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	46 189

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 000
Dettes fiscales et sociales	12 527
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	18 527



SYND CDNA

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de fin de carrière ne sont ni valorisées et ni comptabilisées.



SYND CDNA

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
PLURIEL CONSULTANT - Honoraires TTC de certification	6 000	6 480
PLURIEL CONSULTANT - Honoraires TTC de représentativité patronale	4 860	
TOTAL	10 860	6 480

SYND CDNA

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :	2,00	2,00
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise	1,00	1,00
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		



CDNA

Commerces de Détail Non Alimentaires

Syndicat régi par la loi de 1884

45, rue des Petites Ecuries
75010 Paris

ANNEXE

**Description détaillée des responsabilités
du commissaire aux comptes**



AW



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

